



ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 15 avenue Denfert-Rochereau - BP 5 - 25012 BESANÇON CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la provision pour départ en retraite, comme précisé dans la note « Provision pour départ en retraite » du chapitre « V) Notes relatives aux postes du bilan » de l'annexe qui décrit la méthode appliquée pour l'évaluation de la provision pour départ à la retraite.

Pour apprécier l'estimation de la provision pour départ en retraite, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures en vigueur dans votre association,
- vérifier le caractère approprié et la bonne application de la méthode d'évaluation de la provision pour départ à la retraite ainsi que l'information afférente dans l'annexe des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Besançon, le 3 juin 2026

DocuSigned by:
 **Latif ERGIN**
D392082B0DCE445...

Latif ERGIN
Associé

BILAN CONSOLIDE ACTIF					
Libellé	Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov. 31/12/2025	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024 (ANC 2022-06)	Montant net 31/12/2024*
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	22 713	21 274	1 439	1 805	1 805
Autres immobilisations incorporelles	396 355	318 757	77 598	94 709	94 709
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations corporelles :					
Terrains	1 783 248	11 468	1 771 780	1 334 892	1 334 892
Constructions	50 422 114	28 174 936	22 247 179	19 495 375	19 495 375
Installations techniques, matériels et outillage	2 914 038	2 042 535	871 503	809 132	809 132
Autres immobilisations corporelles	9 654 513	6 114 798	3 539 715	3 454 059	3 454 059
Immobilisations corporelles en cours	6 535 834		6 535 834	5 859 102	5 859 102
Immobilisations Financières :					
Participations et créances rattachées à des participations				15	15
Autres titres immobilisés	3 000 801		3 000 801	3 131 627	3 131 627
Prêts	1 949 527		1 949 527	1 809 703	1 809 703
Autres immobilisations financières	97 436	320	97 116	96 105	96 105
TOTAL I	76 776 580	36 684 088	40 092 492	36 086 524	36 086 524
Comptes de liaison					
TOTAL II					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours :					
Matières premières et fournitures	44 889		44 889	37 017	37 017
Autres approvisionnements	47 448		47 448	53 483	53 483
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis	3 835		3 835	4 243	4 243
Marchandises	8 689		8 689	7 600	7 600
Avances et acomptes versés sur commandes				732	732
Créances :					
Créances redevables et comptes rattachés	1 736 063	398 984	1 337 079	1 595 463	1 595 463
Autres créances	1 060 413	10 564	1 049 849	945 520	945 520
Charges constatées d'avance	215 205		215 205	155 526	
Valeurs mobilières de placement	21 250 000		21 250 000	22 500 000	22 500 000
Disponibilités	11 601 024		11 601 024	12 174 190	12 174 190
Charges constatées d'avance					155 526
TOTAL III	35 967 564	409 548	35 558 017	37 473 774	37 473 774
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV					
Primes de remboursement des obligations V					
Ecart de conversion (actif) VI					
TOTAL ACTIF (I +II+ III+IV+V+VI)	112 744 144	37 093 635	75 650 509	73 560 298	73 560 298

BILAN CONSOLIDE- PASSIF			
Libellé	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024 (ANC 2022-06)	Montant net 31/12/2024 *
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 435 333	2 435 333	2 435 333
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Dons et legs	109 151	109 151	109 151
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves :			
Excédents affectés à l'investissement	7 556 093	7 556 093	7 556 093
Réserves de compensation	10 648 814	10 070 500	10 070 500
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	487 356	487 356	487 356
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	8 656 426	8 094 723	8 094 723
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 625 585	917 956	917 956
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
Report à nouveau constitué des charges rejetées (gestion contrôlée)	-757 374	-748 509	-748 509
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	970 933	1 838 781	1 838 781
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 472 947	2 418 461	2 418 461
Provisions réglementées :	4 777 153	4 185 181	4 185 181
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	213 172	217 263	217 263
dont Amortissements dérogatoires	52 173	90 327	90 327
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	4 511 809	3 877 591	3 877 591
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I	38 982 417	37 365 025	37 365 025
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques	1 490 100	1 949 741	1 949 741
Provisions pour charges	2 912 460	3 108 823	3 108 823
Fonds dédiés	11 835 548	11 839 866	11 839 866
TOTAL III	16 238 108	16 898 430	16 898 430
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 749 321	8 916 761	8 916 761
Emprunts et dettes financières divers	94 684	98 138	98 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs		4 003	4 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 501 007	2 405 105	2 405 105
Dettes sociales et fiscales	6 680 221	6 469 266	6 469 266
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	868 848	1 037 222	1 037 222
Autres dettes	157 909	152 650	152 650
Produits constatés d'avance	377 993	213 697	213 697
TOTAL IV	20 429 984	19 296 843	19 296 843
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	75 650 509	73 560 298	73 560 298

*le bilan tel qu'arrêté et publié est présenté dans cette colonne spécifique.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Libellé	31/12/2025	31/12/2024 (ANC 2022-06)	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations - Dons			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	2 097 014 €	2 131 335 €	2 131 335 €
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	1 216 868 €	1 278 182 €	1 278 182 €
dont parrainages			
Production stockée	- 408 €	- 5 876 €	- 5 876 €
Production immobilisée	2 355 €	24 894 €	24 894 €
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	64 599 658 €	65 076 633 €	64 871 964 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public	58 271 €	32 138 €	32 138 €
Dons manuels	58 271 €	32 138 €	32 138 €
Mécenats			
Legs, donations et assurance -vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 229 307 €	912 768 €	949 095 €
Utilisations des fonds dédiés	1 005 322 €	872 628 €	872 628 €
Autres produits	984 009 €	986 104 €	749 819 €
Total I	71 192 395 €	71 308 806 €	70 904 179 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	- €	857 €	857 €
Variation de stock	- 1 089 €	18 138 €	18 138 €
Achats de matières premières et autres approvisionnement	1 495 019 €	1 623 402 €	1 623 402 €
Variation de stock	- 1 837 €	5 216 €	5 216 €
Autres achats et charges externes	14 839 020 €	14 809 526 €	14 809 526 €
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	3 707 957 €	3 381 208 €	3 381 208 €
Salaires et traitements	32 335 551 €	31 550 919 €	31 550 919 €
Charges sociales	12 142 679 €	12 046 219 €	12 046 219 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 267 379 €	2 935 200 €	2 935 200 €
Dotations aux provisions	558 104 €	773 455 €	773 455 €
Report en fonds dédiés	996 913 €	1 835 185 €	1 835 185 €
Autres charges	817 615 €	579 443 €	465 468 €
Total II	70 157 311 €	69 558 766 €	69 444 791 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 035 084 €	1 750 040 €	1 459 388 €
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	164 868 €	15 066 €	15 066 €
Autres intérêts et produits assimilés	938 310 €	916 434 €	916 434 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	16 100 €	16 100 €
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	1 103 178 €	947 600 €	947 600 €
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7 616 €	7 616 €
Intérêts et charges assimilés	279 037 €	227 076 €	227 076 €
Différences négatives de change		- €	- €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	141 843 €		
Total IV	420 880 €	234 692 €	234 692 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	682 298 €	712 908 €	712 908 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 717 382 €	2 462 948 €	2 172 296 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			83 201 €
Sur opérations en capital			404 627 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			39 043 €
Total V	131 290 €	122 244 €	526 871 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			14 415 €
Sur opérations en capital			113 975 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			695 619 €
Total VI	830 895 €	710 034 €	824 009 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 699 605 €	- 587 790 €	- 297 138 €
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	46 845 €	36 378 €	36 378 €
Total des produits (I + II + V)	72 426 863 €	72 378 650 €	72 378 650 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	71 455 931 €	70 539 870 €	70 539 870 €
EXCEDENT OU DEFICIT	970 933 €	1 838 781 €	1 838 781 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

*le compte de résultat 2024 tel qu'arrêté et publié est présenté dans cette colonne spécifique.

Informations obligatoires

L'AHS-FC, reconnue d'utilité publique, est une association de l'économie sociale agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social grâce à l'opérationnalité de ces établissements et services implantés sur le territoire régional.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2026 .

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de :

75 650 509 €

L'exercice écoulé a une durée de 12 mois, recouvrant la période du

1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Montant des honoraires du Commissaire aux comptes
(Décret 2008-1487 du 30 décembre 2008)
Montant en charges de l'exercice :

23 368 €

Montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts
cadres salariés et bénévoles
(Art. 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006)

Sont pris en compte le Président, le Directeur Général
et le Directeur Général adjoint.

Rémunérations et avantages en nature :

246 062 €

(dont avantages en nature de : 16 365€)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

CPOM

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement de trois CPOM.

- Signature fin décembre 2025, du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signés conjointement avec l'ARS et le Département du Doubs, pour la période 2025-2029 avec effet rétroactif au 1/1/2025.
Au titre de l'exercice 2025, le montant total de la dotation globalisée s'élève à 33M€ pour l'ARS et 12M€ pour le Département du Doubs.

-CPOM Addictologie renouvelé au 1er janvier 2025 pour la période 2025-2029

-Le CPOM signé avec l'Etat pour les 2 CADA a été prolongé et le CPOM 2026-2030 a été signé en mai 2026, avec effet au 1er janvier 2026. Il intègre le CPH.

L'année 2025, correspond également à la 4ème année du CPOM signé avec le Département de la Haute Saone, sont concernés :
le CEP Saint Joseph, le DMNA 70 et la MECS PAS A PAS.

Eléments impactant les états financiers

Souscription d'un emprunt sur 2025 pour le financement de la construction du Pôle social santé "le Fil d'Ariane"
Livraison du bâtiment l'Agora à Villersexel
Evaluations externes de 3 ESSMS

Développements d'activités avec effet année pleine (EAP) 2024/2025

DAME Haut Doubs : 15 places PCPE créées en décembre 2024.

Développements /modifications d'activités sur 2025

Centre de santé : ouverture du centre de vaccination sur 2026 dont le financement a été octroyé dès juillet 2025.
MECS A.Marguet : création des services VPT et AEMORH par extension/transformation du PEAD.
Foyer Rousset : Extension d'une place d'hébergement au 1er janvier 2025.
MAS G.
CMPP : autorisation PCO 7/12 ans à compter du 1er décembre 2025.
DAME Aire Urbaine : ouverture au 1er septembre 2025 de l'UEMA (7 places) à Valdoie.
DAHIS : création de 30 places HU sur le Doubs, fermeture de 30 places HUDA en Haute-Saône et baisse du périmètre d'accompagnement des publics ukrainiens et DMNA70.

II) REFERENTIELS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément aux dispositions :
du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
du règlement ANC n°2019-04 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
du règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions ou "principes comptables" suivants ont été respectés :

- Principe de régularité
- Principe de sincérité
- Principe de permanence des méthodes
- Principe de non-compensation
- Principe de prudence
- Principe des coûts historiques
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe d'indépendance des exercices

III) CHANGEMENT DE METHODE

L'association a appliqué à compter du 1er janvier 2025 le changement de référentiel comptable conformément à la réglementation applicable.
Ce changement de réglementation est appliqué de manière prospective (Art. 831-3 du PCG).
Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectuées pour que leurs structures soient identiques en 2025 et 2024, conformément aux nouveaux modèles prévus par le règlement. Les reclassements effectués sont les suivants:
-Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » sans réapprécier leurs qualifications en tant que produits ou charges exceptionnel(les).
-Les charges constatées d'avance ont été présentées parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances »
-Les transferts de charges constatés d'exploitation dans le compte de résultat 2024 ont été présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Le comparatif 2024 ayant été modifié (en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour l'adapter aux nouveaux modèles), le bilan et compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés dans une colonne spécifique.

IV) CHANGEMENT D ESTIMATION
néant

V) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de premier établissement ont fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition
(prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
Les constructions font l'objet, quand cela est nécessaire, d'un amortissement par composants.
L'écart avec l'amortissement théorique linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Construction : 30 à 50 ans
- Agencements : 5, 10 à 15 ans
- Matériel : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans et 7 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Il s'agit principalement du prêt à l'effort construction et de titres immobilisés (FCP liés aux CET)

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode " premier entré, premier sorti ".
Les cours de chacune de ces valeurs ont été comparés avec les valeurs d'acquisition et il n'a pas été pratiqué de constatation comptable des plus values latentes pour celles dont les cours sont supérieurs aux prix d'acquisition.
A l'inverse, il est pratiqué une provision pour dépréciation sur celles dont les cours sont inférieurs, le cas échéant.

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs sont distingués d'une part le report à nouveau, le résultat de l'exercice et d'autre part les résultats sous contrôle de tiers financeurs.

FONDS DÉDIÉS

Ont été comptabilisées en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les parts des subventions de fonctionnement non utilisées dans l'exercice mais dont l'engagement sera réalisé sur les prochaines années.

PROVISION CET

Une provision est comptabilisée salarié par salarié.
Cette provision tient compte d'une éventuelle revalorisation de l'épargne constituée.

PROVISIONS POUR DÉPART EN RETRAITE

Lors de chaque exercice, le départ en retraite d'un certain nombre de salariés entraîne le paiement d'indemnités de départ en retraite. Il est pris en compte au budget une dotation aux provisions pour départ à la retraite ayant un caractère de fonds de réserve alimenté par des dotations annuelles en vue de disposer d'une manière permanente d'une provision permettant le financement des indemnités de départ à la retraite.

Cet engagement total a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet externe.

Les hypothèses retenues pour 2025 sont les suivantes :
-taux d'actualisation : 3,5% retenu par l'association contre 2,9% en n-1.
-taux d'évolution des salaires : 2,5% pour les cadres et 2% pour les non-cadres (inflation comprise)
-turn over : 9,31% (cadres) et 5,91% (non cadres) avec des taux nuls à partir de 55 ans, pour les 2 statuts.
L'engagement actuariel est estimé à hauteur de 3,9M€.
Le niveau d'engagement est donc en légère baisse par rapport à 2024
Sur 2022, nous avons externalisé 1M€ d'engagement IFC auprès d'un organisme d'assurance.
Ainsi, nous couvrons 3,9M€ d'IFC par le biais du bilan pour 2,9M€ et 1M€ via l'externalisation, soit 98% de l'engagement estimé au 31/12/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque de 1M€ est constatée au bilan sur les 3 DAMES afin de couvrir le risque de reversement d'une quote part de la dotation CPOM de l'ARS correspondant au montant de la facturation des prix de journée pour les jeunes maintenus en IME au titre des amendements Creton et bénéficiant d'une orientation en foyer au titre de 2024 et 2025.
La dotation au titre de 2024 est de 0,6M€, celle de 2025 s'élève à 0,4M€
La provision constituée en 2023, d'un montant de 0,8M€ a été reprise en 2025, exercice où cette somme a été déduite de la dotation CPOM.

VI) EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DE L'AHS-FC.

Groupes de Familles d'Emplois	Familles d'Emplois	31/12/2025	31/12/2024
Direction	Directeur	73	64
Administration & Gestion	Administration	63	63
	Gestion & Finances	13	13
	Ressources Humaines	5	5
Médical	Médecin	22	22
Soin	Paramédical	126	125
	Psychologie	50	44
Educatif, Pédagogique & Social	Educatif	481	477
	Pédagogique	36	37
	Social	49	50
Restauration	Cuisine	68	59
Services Généraux	Installation, bâtiment, équipement	68	71
	Service aux usagers	90	94
Agents production et prestation de service en ESAT		36	37
TOTAL*		1180	1161
EFFECTIF MOYEN *		968	944

* CDI et CDD inclus

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2025

RUBRIQUES	VALEUR DEBUT	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR FIN
	EXERCICE	Transferts	Acquisitions	Transferts	Cessions	EXERCICE
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>						
Frais de 1er Etablissements	22 713					22 713
Logiciels	372 520		27 195		3 360	396 355
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>						
Terrains	1 334 892					1 334 892
Agencmt et Amenagmt des terrains	-		448 356			448 356
Constructions	32 467 204	341 283	3 846 695	377 200		36 277 982
Agencements	13 407 673		839 321		102 862	14 144 132
Matériel	2 774 204		347 969		208 135	2 914 038
Agencements sur bâtiments d'autrui	2 317 421		76 003		541 963	1 851 461
Restaurant Pedagogique	-		1 916			1 916
Matériel de transport	4 322 634	9 137	701 387	10 945	483 458	4 538 755
Matériel de bureau	1 160 617		245 873		94 626	1 311 864
Mobilier	1 836 616		320 462		264 184	1 892 894
Investisst taxe apprentissage	81 905		6 036		30 318	57 623
sous/total	60 098 399	350 420	6 861 213	388 145	1 728 906	65 192 981
Immobilisations en cours	5 824 624		4 924 253		4 254 719	6 494 158
Avance et acomptes / cdes	34 477		76 178		68 978	41 677
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>						
Titres immobilisés	3 131 642		11 017		141 858	3 000 801
Prêts	1 809 703		146 219		6 395	1 949 527
Dépôts et cautionnements	96 425		20 681		19 671	97 435
TOTAL	70 995 270	350 420	12 039 561	388 145	6 220 527	76 776 579

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

RUBRIQUES	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de 1er Etablissements	5 et 17 ans	Linéaire	20 908	366	-	21 274
Logiciels	2 à 10 ans	Linéaire	277 811	44 306	3 360	318 757
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Agent Amenagmt Terrains	10 et 30 ans	Linéaire	-	11 468		11 468
Constructions	10 et 50 ans	Linéaire/Dégressif	17 074 828	1 176 824	35 916	18 215 736
Agencements	5 et 40 ans	Linéaire	9 304 674	756 084	101 558	9 959 200
Installations techniques et matériel	3 et 25 ans	Linéaire	1 995 717	292 656	206 971	2 081 402
Agencements sur bâtiments d'autrui	5 et 50 ans	Linéaire	1 714 493	61 131	463 351	1 312 273
Matériel de transport	5 à 7 ans	Linéaire	2 292 355	581 983	288 082	2 586 256
Matériel de bureau	3 à 10 ans	Linéaire	802 160	161 960	92 593	871 527
Mobilier	3 à 15 ans	Linéaire	1 354 671	169 738	263 978	1 260 431

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

CREANCES	MONTANT BRUT	Liquidité de l'actif	
		dont à moins d'un an	dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	3 000 801 €		3 000 801 €
Prêt construction	1 949 527 €	9 111 €	1 940 416 €
Autres immobilisations financières	97 116 €		97 116 €
ACTIF CIRCULANT :			
Créances clients et comptes rattachés	1 341 123 €	1 341 123 €	
Créances douteuses	394 939 €	394 939 €	
Autres créances	1 060 413 €	1 060 413 €	
TOTAL	7 843 919 €	2 805 586 €	5 038 333 €

DETTES	MONTANT BRUT	Degré d'exigibilité du Passif		
		dont à moins 1 an	dont à plus 1 an	dont à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets crédits	9 749 321 €	646 534 €	2 495 728 €	6 607 059 €
Emprunts et dettes financières divers	94 684 €	94 684 €		
Redevables créditeurs	- €	- €		
Dettes fournisseurs	2 501 007 €	2 501 007 €		
Dettes fournisseurs d'immobilisation	868 848 €	868 848 €		
Dettes fiscales et sociales	6 680 221 €	6 680 221 €		
Autres dettes	157 909 €	157 909 €		
TOTAL	20 051 991 €	10 949 204 €	2 495 728 €	6 607 059 €

DETAILS DES CREANCES AU 31/12/2025

I) Creances résidents des établissements relevant de l'assurance maladie (410000)

ETABLISSEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
DAME AIRE URBAINE	2 480 €	5 740 €
DAME HAUT DOUBS	1 480 €	2 420 €
MECS ANDRE MARGUET	38 €	450 €
MAS GUY DE MOUSTIER	13 820 €	20 440 €
EAM BELLEVUE	5 680 €	5 460 €
MAS GEORGES PERNOT	21 220 €	18 740 €
TOTAL	44 718 €	53 250 €

II) Creances autres tiers (ARS, Départements...)

ETABLISSEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
ASSOCIATION	11 008 €	82 €
PADA	248 223 €	366 781 €
DMNA 25	6 209 €	9 376 €
DIRECTION GENERALE	- €	9 109 €
CPH	57 840 €	69 593 €
CUISINE DE VILLERSEXEL	288 717 €	354 244 €
CADA 25	12 066 €	- €
HUDA	1 361 €	2 766 €
DAME GRAND BESANCON	150 864 €	238 226 €
DAME AIRE URBAINE	142 081 €	128 101 €
DAME HAUT DOUBS	44 076 €	155 951 €
MECS ANDRE MARGUET	24 750 €	
ME PAS A PAS	44 774 €	117 918 €
CEP ST JOSEPH	28 787 €	31 262 €
DMNA 70	810 €	23 382 €
FJT FRASNE LE CHATEAU	- 11 485 €	1 731 €
FOYER DE VIE LE MANOIR	48 190 €	39 944 €
MAS GUY DE MOUSTIER	12 306 €	16 432 €
EAM BELLEVUE	31 124 €	14 218 €
FOYER DE VIE ROUSSET	- 68 008 €	243 535 €
FAM LA CITADELLE	19 476 €	92 962 €
MAS GEORGES PERNOT	21 660 €	13 660 €
CEGIDD	62 655 €	46 251 €
VIVRE EN VILLE	389 €	27 888 €
ESAT VILLERSEXEL	60 261 €	49 204 €
CAARUD	3 224 €	
CSAPA	19 753 €	11 566 €
TOTAL	1 261 109 €	1 391 188 €

Concernant les facturations liées aux résidents en Foyer ou aux jeunes en aménagement Creton orientation foyer, nous comptabilisons dans le compte Tiers du département, les AAH dues par les résidents et leur encaissement, ainsi que le reversement aux Départements et la facturation des PJ, c'est pourquoi les comptes de créances des Foyers et IME peuvent être créditeurs. Sur 2024, plusieurs départements avaient cumulés du retard sur le traitement de nos demandes de versements d'AAH. La situation s'est rétablie sur 2025.

Les principales variations concernent :

- PADA : encours de 2 trimestres contre 4 trimestres en 2025 auprès de Coallia.
- DAME Grand Besançon : Diminution de la créance envers la Région pour la subvention octroyée pour les travaux de Palente.
- DAME Haut Doubs : Il s'agissait en 2024 des AAH qui ont été réglées pour la plupart en début d'année 2025
- FOYER Rousset : En 2024, il s'agissait des AAH à reverser aux départements du Doubs (208K€ cr) et du Jura (63K€ cr)
- FAM La Citadelle : En 2024, il s'agissait principalement des AAH à reverser aux départements du Doubs (137K€ cr)

III) Creances douteuses

ETABLISSEMENTS	31/12/2025	31/12/2024
DMNA 25		232 €
CUISINE DE VILLERSEXEL	112 489 €	113 179 €
CUISINE DE FRASNE DE FRASNE LE CHATEAU	274 028 €	274 028 €
LOGEMENTS SOCIAUX	7 809 €	
EAM BELLEVUE	- €	6 406 €
MAS GEORGES PERNOT	540 €	1 014 €
ESAT	73 €	1 402 €
CSAPA Le relais Equinoxe	- €	7 200 €
TOTAL	394 939 €	403 461 €

RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS/COMPTES REMUNERES ET PLUS VALUES DE CESSIONS AU 31/12/2025

Etablissements bancaires	31/12/2025 (valeurs historiques)	Plus values nettes de cessions 2025
B.E.C.M.	6 954 507 €	
CAISSE D'EPARGNE	10 651 065 €	
CREDIT AGRICOLE	6 880 130 €	
CREDIT MUTUEL	2 101 617 €	
CIC	36 575 €	
TOTAUX	26 623 894 €	0 €

COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

	31/12/2024	Versements N	Rachats N	31/12/2025
Dettes CET au passif	521 455 €			501 926 €
Comptes titres à l'actif	530 810 €		111 612 €	388 967 €
Ecart	-9 355 €	0 €	-111 612 €	112 959 €

CHARGES A PAYER AU 31/12/2025		
Libellé	2025	2024
Fournisseurs - Factures non parvenus	559 606 €	563 839 €
Etat charges à payer	46 313 €	52 504 €
Autres charges à payer	12 784 €	18 793 €
Interêts courus à payer/sur emprunts	39 880 €	45 554 €

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2025		
Libellé	2025	2024
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	44 966 €	4 990 €
Personnel-IJSS	100 746 €	70 183 €
Etats et autres collectivités publiques	6 514 €	6 514 €
Factures à établir (1)	35 295 €	158 884 €
Produits à recevoir (2)	288 615 €	250 846 €
Intérêts courus à recevoir (sur placements)	1 909 063 €	1 271 760 €

(1) Les FAE concernaient principalement la PADA en 2024.
(2) En 2025, les PAR concernent UNIFAF (contrat pro et formations) pour 113K€, des subventions FLCA pour 63K€ tickets mobilités (10K€),les aides aux postes (37K€),des produits à recevoir de l'ARS (26K€).

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025		
Libellé	2025	2024
Charges constatees d'avance	215 205 €	155 526 €
Produits constates d'avance	377 993 €	213 697 €

Les produits constatés d'avance concernent principalement le CEGIDD et l'HUDA 25.

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	solde au début de l'exercice	augmentation	transfert	diminution	solde en fin d'exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 435 333 €				2 435 333 €
Réserves	0 €				0 €
-excédents affectés à l'investissement	7 556 093 €				7 556 093 €
-réserves de compensation	10 070 501 €	1 088 050 €		509 737 €	10 648 814 €
-excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	487 356 €				487 356 €
Report à nouveau	8 094 722 €	708 656 €		146 953 €	8 656 424 €
Résultat de l'exercice	1 838 781 €				970 933 €
sous total	30 482 786 €	1 796 706 €		656 690 €	30 754 953 €
Autres fonds associatifs					
	0				0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0 €				0 €
-dons et legs	109 151 €				109 151 €
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	2 418 462 €	-185 210 €		-239 696 €	2 472 947 €
Provisions réglementées	4 185 181 €	726 759 €	-4 088 €	130 695 €	4 777 156 €
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	917 956 €	2 255 296 €		1 547 667 €	1 625 584 €
Report à nouveau constitué des charges rejetées (gestion contrôlée) (1)	-748 510 €	65 466 €		74 331 €	-757 375 €
sous total	6 882 240 €	2 862 311 €		1 512 998 €	8 227 464 €
Total	37 365 026 €	4 659 017 €		2 169 688 €	38 982 417 €

(1) : Reclassement des comptes 114, 116 en compte 1159, en fonction de leur nature.

	compte 131000 subventions d'équipement/131700			compte 139000 subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			SOLDE
	DÉBUT EXERCICE	NOUVELLE SUBVENTION/FIN D'AMORTISSEMENT 2025	FIN EXERCICE	DÉBUT EXERCICE	REPRISE/FIN D'AMORTISSEMENT 2025	FIN EXERCICE	
La Cuisine de VILLERSEXEL Entreprise Adaptée	537 918 €		537 918 €	176 587 €	48 513 €	225 100 €	312 818 €
DAME GRAND BESANCON	833 728 €	207 230 €	626 496 €	582 384 €	181 516 €	400 868 €	225 627 €
DAME GRAND BESANCON (entreprises privées)	22 823 €		22 823 €	17 195 €	1 522 €	18 717 €	4 106 €
DAME GRAND BESANCON (apprentissage)	1 191 €		1 191 €	715 €	397 €	1 111 €	79 €
DAME AIRE URBAINE	678 153 €		678 153 €	555 346 €	22 424 €	577 770 €	100 383 €
DAME AIRE URBAINE (entreprises privées)	5 518 €		5 518 €	3 741 €	368 €	4 109 €	1 409 €
DAME AIRE URBAINE (apprentissage)	3 715 €	672 €	4 387 €	2 264 €	777 €	3 042 €	1 346 €
DAME HAUT DOUBS	440 576 €		440 576 €	363 764 €	19 750 €	383 513 €	57 062 €
DAME HAUT DOUBS (entreprises privées)	96 971 €		96 971 €	41 126 €	9 520 €	50 646 €	46 325 €
DAME HAUT DOUBS (apprentissage)	11 739 €	7 964 €	19 703 €	6 290 €	248 €	6 538 €	13 165 €
CEP ST JOSEPH (entreprises privées)	80 467 €		80 467 €	55 034 €	5 364 €	60 398 €	20 069 €
MAS Guy de MOUSTIER	399 203 €		399 203 €	138 649 €	6 484 €	145 134 €	254 070 €
MAS Guy de MOUSTIER (entreprises privées)	15 048 €		15 048 €	11 711 €	1 003 €	12 715 €	2 333 €
FOYER DE VIE ROUSSET (entreprises privées)	19 826 €		19 826 €	14 014 €	1 322 €	15 335 €	4 491 €
FAM LA CITADELLE	430 140 €		430 140 €	200 732 €	14 338 €	215 070 €	215 070 €
FAM LA CITADELLE (entreprises privées)	15 901 €	6 621 €	9 280 €	12 873 €	5 424 €	7 449 €	1 831 €
MAS Georges PERNOT	542 869 €	- €	542 869 €	185 702 €	15 511 €	201 212 €	341 657 €
CLAT DOUBS-JURA	41 620 €		41 620 €	- €	- €	- €	41 620 €
CEGIDD DOUBS-JURA	106 900 €		106 900 €	- €	- €	- €	106 900 €
ESAT VILLERSEXEL	714 356 €	20 491 €	734 847 €	226 937 €	198 971 €	27 966 €	706 882 €
ESAT VILLERSEXEL (apprentissage)	10 045 €	487 €	9 558 €	7 067 €	2 946 €	4 121 €	5 437 €
CAARUD Entr'actes - fusion	28 839 €		28 839 €	17 798 €	1 443 €	19 241 €	9 598 €
CSAPA (qp ALTAU)	1 786 €		1 786 €	940 €	178 €	1 118 €	667 €
	5 039 329 €	185 210 €	4 854 119 €	2 620 868 €	239 696 €	2 381 172 €	2 472 947 €

FONDS DEDIES au 31 12 2025						
NATURE	ÉTABLISSEMENTS	DEBUT	DOTATIONS	TRANSFERT FIN D AMORTISSEMENT (ancien compte 142000)	REPRISES	FIN
		EXERCICE				EXERCICE
D'EXPLOITATION						
70 CEGIDD		8 201 €			- €	8 201 €
		8 201 €	- €		- €	8 201 €
INDEMNITES DEPARTS						
16 CUISINE DE VILLERSEXEL		5 797 €				5 797 €
		5 797 €	- €		- €	5 797 €
SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT						
5 ASSOCIATION				67 918 €		67 918 €
08 PADA		12 529 €			99 €	12 430 €
09 DMNA 25		16 067 €				16 067 €
10 DG		25 820 €				25 820 €
11 CADA 70		41 911 €				41 911 €
15 CPH		31 182 €			1 225 €	29 957 €
18 CADA 25		49 849 €				49 849 €
19 HUDA 25		75 429 €	19 676 €	67 918 €		27 187 €
26 DAME GRAND BESANCON		1 034 048 €	200 264 €	459 008 €	239 929 €	535 375 €
27 DAME AIRE URBAINE		406 310 €	250 560 €	110 445 €	270 840 €	496 475 €
28 DAME HAUT DOUBS		280 220 €	7 930 €	241 739 €	14 990 €	31 420 €
30 CMPP		100 400 €			28 298 €	72 102 €
40 MECS ANDRE MARGUET		24 719 €			299 €	24 419 €
44 ME PAS A PAS		3 005 €			3 005 €	- €
45 CEP SAINT JOSEPH		51 776 €	9 056 €		4 171 €	56 661 €
46 DMNA 70		1 183 €				1 183 €
50 FOYER DE VIE LE MANOIR		45 786 €			4 628 €	41 158 €
52 MAS GUY DE MOUSTIER		13 176 €	99 €	459 €	11 135 €	1 681 €
53 EAM BELLEVUE CD 25		8 688 €				8 688 €
53 EAM BELLEVUE ARS		64 416 €	68 375 €	452 €	12 104 €	121 139 €
56 FOYER DE VIE ROUSSET		33 757 €			- €	33 757 €
57 FAM LA CITADELLE		117 937 €	12 013 €	2 197 €	12 259 €	115 494 €
58 MAS GEORGES PERNOT		1 499 €				1 499 €
60 CLAT		38 767 €			14 538 €	24 229 €
70 CEGIDD		6 425 €				6 425 €
94 VIVRE EN VILLE		8 774 €			4 244 €	4 530 €
95 ESAT		18 900 €			3 297 €	15 602 €
97 CAARUD		219 789 €	63 000 €		25 695 €	257 094 €
99 CSAPA		716 389 €	6 273 €	53 083 €	55 374 €	614 204 €
		3 448 752 €	637 246 €	645 589 €	706 131 €	2 734 278 €
SUR OETH NON UTILISES						
28 DAME HAUT DOUBS		2 753 €				2 753 €
		2 753 €	- €		- €	2 753 €
SUR DONS						
05 ASSOCIATION		36 790 €	19 950 €			56 740 €
16 LA CUISINE DE VILLERSEXEL		7 536 €	2 000 €		904 €	8 632 €
18 CADA 25		1 500 €	- €		204 €	1 296 €
26 DAME GRAND BESANCON		10 227 €	10 000 €			20 227 €
27 DAME AIRE URBAINE		2 250 €	2 300 €			4 550 €
28 DAME HAUT DOUBS		6 860 €	5 564 €		584 €	11 840 €
40 MECS ANDRE MARGUET		0 €	230 €			230 €
50 FOYER DE VIE LE MANOIR		1 881 €			1 480 €	401 €
52 MAS GUY DE MOUSTIER			450 €			450 €
56 FOYER DE VIE ROUSSET		21 971 €			3 595 €	18 376 €
57 FAM LA CITADELLE		771 €	1 000 €		744 €	1 027 €
58 MAS GEORGES PERNOT		59 800 €	1 617 €		2 600 €	58 817 €
70 CEGIDD DOUBS-JURA		377 €				377 €
95 ESAT			1 000 €			1 000 €
		149 963 €	44 111 €		10 111 €	183 963 €
RÉSIDENTS DÉCÉDÉS						
27 DAME AIRE URBAINE		71 €	- €		- €	71 €
53 MAS LE CHÂTEAU		1 905 €			- €	1 905 €
		1 976 €	- €		- €	1 976 €
SUR CONTRIBUTIONS FIN A L INVESTISSEMENT						
05 ASSOCIATION		111 561 €				- €
09 DMNA 25		350 000 €				111 561 €
11 CADA 70		15 275 €			5 100 €	350 000 €
16 EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL		539 €			355 €	10 175 €
18 CADA 25		30 588 €			4 518 €	184 €
19 HUDA		151 724 €				26 070 €
26 DAME GRAND BESANCON		285 655 €		592 506 €	10 541 €	151 724 €
27 DAME AIRE URBAINE		518 882 €	4 797 €		6 550 €	867 620 €
28 DAME HAUT DOUBS		594 558 €	4 800 €		40 186 €	517 129 €
44 ME PAS A PAS		418 583 €	16 122 €		5 693 €	559 172 €
45 CEP SAINT JOSEPH		272 541 €	126 959 €		49 111 €	429 012 €
52 MAS GUY DE MOUSTIER		148 507 €	12 878 €		16 796 €	350 389 €
53 EAM BELLEVUE		11 586 €			4 894 €	144 589 €
57 FAM LA CITADELLE		40 277 €			5 638 €	6 692 €
58 MAS GEORGES PERNOT		2 748 968 €			115 519 €	34 640 €
60 CLAT DOUBS-JURA		420 000 €				2 633 448 €
70 CEGIDD DOUBS-JURA		7 473 €				420 000 €
94 VIVRE EN VILLE		23 290 €				7 473 €
95 ESAT		79 319 €	150 000 €	4 091 €	11 347 €	23 290 €
97 CAARUD ENTR/ACTES		84 428 €			2 285 €	222 063 €
99 CSAPA LE RELAIS EQUINOXE		1 908 670 €		53 083 €	10 548 €	82 143 €
		8 222 424 €	315 556 €	649 680 €	289 080 €	1 951 206 €
		8 222 424 €	315 556 €	649 680 €	289 080 €	8 898 580 €
TOTAL		11 839 865 €	996 913 €	4 091 €	1 005 322 €	11 835 548 €

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS AU 31/12/2025

Provisions	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Transfert	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	217 262 €	- €	4 091 €	- €	213 171 €
amortissements dérogatoires	90 327 €	1 599 €		39 754 €	52 173 €
reserves des plus values nettes d'actif	3 877 591 €	725 159 €		90 942 €	4 511 808 €
Provisions pour risques et charges					
pour autres risques et charges	1 949 741 €	452 247 €		911 889 €	1 490 100 €
pour indemnités de départ en retraite	3 108 823 €	105 857 €		302 220 €	2 912 460 €
	- €				- €
Dépréciations	419 154 €	7 008 €		16 294 €	409 868 €
total	9 662 898 €	1 291 870 €	- 4 091 €	1 361 099 €	9 593 670 €
	Exploitation	Financier		Exceptionnel	total
Dotations de l'exercice	565 111 €	- €		726 759 €	1 291 870 €
Reprises de l'exercice	1 230 403 €	- €		130 695 €	1 361 099 €

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Etablissement	Organisme Financier	Valeur Nette 31/12/25	Garanties
DAME AU - I.M.E L'Envol	BECM	817 280 €	Nantissement de compte à terme
DAME AU - I.M.E L'Envol	BECM	422 761 €	Nantissement de compte à terme
Foyer de vie Le Manoir	DEXIA CREDIT LOCAL	564 663 €	Garantie de 1M€ du Conseil Général du Doubs
M.A.S. Guy de Moustier	DEXIA CREDIT LOCAL	13 316 €	Garantie à hauteur de 100% par le département de la Haute Saone
M.A.S. Guy de Moustier	DEXIA CREDIT LOCAL	51 198 €	Garantie à hauteur de 100% par le département de la Haute Saone
Foyer Rousset	DEXIA CREDIT LOCAL	228 448 €	Garantie à hauteur de 100% par le département du Doubs
Foyer Rousset	CAISSE D'EPARGNE	852 086 €	Garantie à hauteur de 50% par la Commune de Levier
FAM La Citadelle	C.D.C.	245 618 €	Garantie à hauteur de 100% par le département du Doubs
FAM La Citadelle	C.D.C.	93 750 €	Garantie à hauteur de 100% par le département du Doubs
MAS Georges Pernot	C.D.C.	3 214 286 €	Garantie de la commune de Francois (250K€) de Villersexel (250K€) et de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon pour 4,5M€
ESAT de Villersexel	BECM	1 404 412 €	Nantissement de compte à terme

Les autres emprunts ne sont pas soumis à garantie.

		Résultats comptables 2025		REPRISE DE RESULTAT		Dépenses 2025 non opposables aux financeurs	Résultats comptes administratifs 2025	REPORT A NOUVEAU		Compte 11519 Résultat sous contrôle RAN débiteur	Compte 1150 Résultats en attente (résultat 2024 et 2023 pour la DNEETS)	
CODE	ÉTABLISSEMENTS	DÉFICITS	EXCÉDENTS	DÉFICITS	EXCÉDENTS			DÉFICITS	EXCÉDENTS		DÉFICITS	EXCÉDENTS
ETABLISSEMENTS SOUMIS AUX TARIFICATEURS												
CPOM ARS												
26	DAME GRAND BESANCON	-	62 176 €			-	26 711 €	-	88 887 €		570 585 €	45 480 €
	DAME AIRE URBAINE		104 831 €			-	691 €		104 140 €		200 391 €	
27	DAME HAUT DOUBS		222 479 €			-	16 211 €		206 268 €		42 129 €	173 604 €
30	CMPP		3 190 €			-	1 223 €		1 968 €	-	368 €	231 585 €
32	MAS Guy de MOUSTIER		75 122 €			-	12 208 €		62 914 €		801 406 €	11 017 €
33	EAM BELLEVUE (ARS)		937 €			-	937 €		-		290 621 €	186 474 €
57020	FAM LA CITADELLE (ARS)		342 €			-	4 669 €	-	4 328 €	-	44 552 €	10 304 €
	MAS GEORGES FERRIOT		9 051 €			-	11 015 €		1 965 €		2 262 €	
95010	ESAT VILLERSEXEL (ARS)	-	56 761 €			-	1 744 €		55 017 €		82 545 €	
CPOM CD 25												
9	DMNA25		173 340 €			-	1 494 €		171 846 €			252 740 €
40	Maison André MARGUET		391 €			-	10 022 €		10 413 €		62 232 €	8 343 €
50	FOYER DE VIE LE MANOIR		6 119 €			-	3 186 €		2 933 €		44 694 €	26 320 €
53	EAM BELLEVUE (Département du Doubs)		14 945 €			-	987 €		15 930 €	-	270 €	18 459 €
56	FOYER DE VIE ROUSSET		25 174 €			-	8 863 €	-	16 311 €	-	14 126 €	78 819 €
57010	FAM LA CITADELLE (Département du Doubs)	-	64 011 €			-	2 397 €		61 614 €	-	20 635 €	8 364 €
94010	VIVRE EN VILLE		940 €			-	1 779 €		839 €	-	20 784 €	1 395 €
ETABLISSEMENTS TARIFAIRES AUTRES												
10	DIRECTION GENERALE		43 128 €			-	6 910 €		36 218 €			89 336 €
11000	CADA 70	-	4 211 €		5 484 €	-	4 515 €		3 243 €			13 278 €
15	CPH		81 918 €			-	2 065 €		83 983 €		1 €	191 832 €
18	CADA 25	-	42 023 €			-	21 €		15 849 €			
44	MCCS PAS A PAS	-	40 380 €		28 195 €	-	17 598 €		57 978 €		422 €	80 161 €
45	CEP ST JOSEPH	-	16 105 €			-	617 €		16 722 €	-	31 237 €	
46	DMNA 70		17 550 €			-	1 026 €		16 525 €			103 944 €
97	CSAPA Entr'actes	-	10 261 €			-	605 €		9 656 €			21 227 €
99	CSAPA La Relais Equinox		203 978 €			-	9 863 €		194 115 €		6 507 €	211 620 €
	RÉSULTATS SOUMIS AUX TARIFICATEURS	-	295 930 €	983 433 €		-	31 679		111 607		607 575	
ETABLISSEMENTS AUTRES												
ETABLISSEMENTS SUBVENTIONNES												
11040	HUDA 70	-	26 900 €					-	26 900 €		358 755 €	
19	HUDA 25		87 907 €					-	87 907 €		600 340 €	
60	GLAT DOUBS-JURA	-	65 920 €					-	65 920 €		799 295 €	
70	LEGIDD DOUBS JURA		69 018 €					-	69 018 €		524 179 €	
ETABLISSEMENTS AUTRES												
05	ASSOCIATION		192 580 €						192 580 €		2 635 601 €	
06	LOGEMENTS SOCIAUX		3 495 €						3 495 €		67 430 €	
08	PLATE FORME D'ACCUEIL		10 215 €						10 215 €		226 760 €	
16	CUISINE DE VILLERSEXEL-Ent. Adaptée		19 093 €						19 093 €		272 826 €	
45/9	CUISINE FRASNE LE CHATEAU	-	38 254 €					-	38 254 €			
47	PJT ST JOSEPH		450 €						450 €		15 218 €	
51	MAS CUBRIAL				31 744 €			-	124 905 €			
95020	ESAT VILLERSEXEL (COMMERCIAL)	-	131 074 €	414 502 €					31 744 €		754 248 €	
	RÉSULTATS DEFINITIVEMENT ACQUIS	-	283 428 €					-	298 699 €		8 555 126 €	329 383 €
	RÉSULTATS COMPTABLES		970 933 €						283 428 €		8 556 427 €	1 564 293 €
											42 129 €	1 234 910 €

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Application du référentiel ANC 2022-06 : changement de présentation des états financiers au titre de l'exercice 2025

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 et conformément au règlement ANC 2022-06, seules les opérations suivantes sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel :

- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, notamment les provisions règlementées et les amortissements dérogatoires
- Les changements de méthode comptable si l'impact est comptabilisé en résultat plutôt qu'en capitaux propres
- Les corrections d'erreurs sauf s'il s'agit de corriger une écriture imputée sur Les capitaux propres

Les opérations suivantes sont donc depuis le 1er janvier 2025 reclassées dans le résultat d'exploitation, sauf si elles sont liées à un évènement majeur et inhabituel.

Les différents impacts sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 sont les suivants:

Poste concerné	Présentation dans les états financiers clos au 31 décembre 2025	Montant du poste dans les états financiers clos au 31 décembre 2025	Présentation dans les états financiers clos au 31 décembre 2024	Montant du poste dans les états financiers clos au 31 décembre 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	Comptabilisation dans un compte de classe 747 dans le poste « Autres produits d'exploitation »	212 K€ (ex # 777)	Comptabilisation dans un compte de classe 777 dans le poste « Produits exceptionnels »	205 K€ (777 en 2024)
Impacts des immobilisations sorties ou cédées	Autres charges et autres produits d'exploitation / ou financiers	Produits : 225 K€ exploitation et 155 K€ en financier Charges : 197 K€ exploitation et 142 K€ financier	En résultat exoeptionnel	200 K€ (775 dans les comptes 2024) 114 K€ (875 dans les comptes 2024)
Remboursement de frais d'assurance	Produit d'exploitation (Autres produits)	134 K€ (#758)	Dans le poste transfert de charges	38 K€ (791 dans les comptes 2024)

	31/12/2025	31/12/2024*	31/12/2024
CHARGES EXCEPTIONNELLES	830 895 €	710 034 €	824 009 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	131 290 €	122 244 €	526 871 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 699 605 €	- 587 790 €	- 297 138 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/12/2025	31/12/2024*	31/12/2024
Sur opérations de gestion	0	0	14 415
Sur opérations en capital	0	0	113 975
Dotations aux amortissements et aux	0	0	695 619
TOTAL	830 895	710 034	824 009

Les charges sur opérations de gestion concernent des factures d'exercices ultérieures non provisionnées en l'absence d'informations. Les opérations en capital se constituaient principalement des valeurs nettes comptables sur cessions d'éléments d'actifs immobilisés et financiers, désormais comptabilisées en exploitation. Les dotations aux amortissements et provisions concernent principalement les dotations pour provisions réglementées des plus values nettes d'actifs (726K€)

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2025	31/12/2024*	31/12/2024
Sur opérations de gestion	0	0	83 201
Sur opérations en capital	0	0	404 627
Reprises sur provisions	0	0	39 043
TOTAL	131 290	122 244	526 871

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion concernaient un remboursement de pénalités sur contrat d'énergie : 55K€
Produits exceptionnels sur opérations en capital : il s'agissait des reprises de subventions d'investissements pour 204K€ et des produits de cessions des éléments d'actifs pour 200K€. Ces reprises sont désormais comptabilisées en exploitation.
Reprises sur provisions : cela concerne les amortissements dérogatoires et la reprise sur provisions d'éléments d'actif.

* Données 2024, modifiées avec l'application du nouveau référentiel (ANC 2023-06)

Autres informations concernant le résultat

TRANSFERT DE CHARGES

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursement dans le cadre de sinistres	- €	36 265 €
Autres transfert de charges	- €	63 €
	- €	36 328 €

Suite à la modification du PCG applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (ANC 2023-06)
les remboursements des sinistres sont désormais comptabilisés en produits d'exploitation, compte 758 700 "remboursements d'assurance"
Au titre de 2025, le montant s'élève à 132 469€ (sinistres de véhicules principalement)

FISCALITE

L'association exerce plusieurs activités à but non lucratif. Au 31/12/2025, la charge d'IS est de 47K€ dont 41K€ sur l'imposition de produits financiers et 6 K€ sur des produits de locations.

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les différentes ressources de l'association se répartissent de la manière suivante :

	Concours publics / Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement	Ventes	Autres produits	Total
- ARS	37 281 902 €				37 281 902
- Collectivités territoriales	23 024 867 €				23 024 867
- Etat	3 824 439 €				3 824 439
- Autres	767 662 €	-	2 246 722	5 141 113	8 155 497
Total	64 898 871	-	2 246 722	5 141 113	72 286 706